

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 24 avril à 10 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension
M. Michel Miller, maire suppléant de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
(au terme de la résolution 9310-02-2018)

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 35.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12874-04-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois le point suivant :

- 6.20 Appui à la demande du Club auto-neige Amico pour la reconstruction du pont sur la rivière du Sourd

et en y retirant le point suivant :

- 10.1 Nomination au sein de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12875-04-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 27 mars 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12876-04-18

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2018**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 15 mars 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 12 AVRIL 2018**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 12 avril 2018, à savoir :

- Demande d'appui de la MRC de Rouville quant à une problématique de la renouée du Japon - espèce exotique envahissante;
- Demande d'appui de la MRC d'Abitibi quant à une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) d'établir un plan d'infrastructures de travaux routiers pour la route 117.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12877-04-18

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Commission d'aménagement | 13 mars 2018;
- Comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 14 mars 2018;
- Conseil d'administration du CLD d'Antoine-Labelle | 16 décembre 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12878-04-18

**REMISES AUX MUNICIPALITÉS - DÉPÔT DU BILAN DE LA COUR
MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le bilan de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017, et d'autoriser les services financiers à procéder aux remises et/ou factures aux différentes municipalités, le tout conformément au règlement 419 et à l'entente portant sur la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12879-04-18

**DEMANDE DE RÉVISION DES MODALITÉS DU PROGRAMME
SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) 2014-2018**

ATTENDU l'entente signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ;

ATTENDU que les municipalités du Québec se partagent une somme de 2,67 G\$ répartie sur les années 2014 à 2018 inclusivement dans le cadre du programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

ATTENDU que pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur du programme ;

ATTENDU que l'ancien programme prévoyait, suivant le dépôt de la programmation, la transmission annuellement de 20 % de l'aide financière totale aux municipalités ;

ATTENDU que suivant les nouvelles modalités du programme, les municipalités ne peuvent recevoir d'avances et que les versements débutent seulement après la transmission de factures au MAMOT ;

ATTENDU que les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière par le MAMOT et permettant, entre autres, d'éviter les emprunts temporaires et ainsi des frais supplémentaires dans la réalisation des projets ;

ATTENDU que selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts ;

ATTENDU que le programme vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de demander des révisions aux modalités ;

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité de demander au MAMOT de modifier les modalités du

prochain programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20 % aux municipalités suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12880-04-18

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE VILLES ET VILLAGES D'ART DU PATRIMOINE

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, la reddition de compte dans le cadre de l'entente Villes et villages d'art du patrimoine et de transmettre cette dernière au ministère de la Culture et des Communications pour la période couvrant 2015 à 2017 - An 3.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12881-04-18

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

ATTENDU que M. Gilbert Pilote, représentant au Conseil d'administration de l'Agence, n'a pas le droit de vote à l'assemblée des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides;

ATTENDU que ladite assemblée aura lieu le 15 juin 2018 à 11 h, au bureau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à Mont-Tremblant;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de nommer M. Normand St-Amour, maire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, comme représentant lors de l'assemblée des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides afin de nommer M. Gilbert Pilote, à titre de délégué pour siéger au conseil d'administration de ladite Agence.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12882-04-18

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Michel Miller et résolu à l'unanimité de nommer M. Gilbert Pilote comme représentant au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12883-04-18

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ŒUVRE D'ART PUBLIQUE SUR LE PARC LINÉAIRE "LE P'TIT TRAIN DU NORD" 2018-2020

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa politique culturelle le

27 août 2013, laquelle fixe les orientations en termes de développement culturel;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel triennale pour les années 2018 à 2020, permettant de réaliser le moyen d'action « création d'œuvres d'art publiques sur le tracé du Parc linéaire du P'tit Train du Nord, section MRCAL » prévue en 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU qu'un montant annuel de 5 000 \$ est prévu à l'Entente pour la réalisation de ce moyen d'action, et ce, pour les trois années;

ATTENDU le lancement du concours d'art public le 12 février, lequel prenait fin le 13 avril 2018;

ATTENDU le dépôt de 2 propositions, lesquelles ont été évaluées selon les critères de sélection de la Politique d'acquisition d'œuvre d'art de la MRC d'Antoine-Labelle par le comité d'acquisition, dont une proposition de l'artiste Michel Giroux pour un coût de 5 000 \$;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de retenir la proposition d'œuvre d'art de l'artiste Michel Giroux pour un coût de 5 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, le contrat d'acquisition avec l'artiste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12884-04-18

ACCEPTATION DES ORGANISMES SOUTENUS PAR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa politique de soutien aux organismes culturels le 29 août 2017, laquelle vise le soutien aux activités courantes des organismes culturels de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a réservé en 2018, un fonds culturel de 15 000 \$;

ATTENDU l'appel de dossiers lancé par la MRC d'Antoine-Labelle le 12 février 2018 et se terminant le 13 avril 2018 pour recevoir et évaluer les activités déposées par les organismes culturels;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'évaluation du comité culturel de la MRC d'Antoine-Labelle lors de sa rencontre du 17 avril 2018;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à octroyer les montants suivants :

- Comité des Gares du Lac Nominingue la somme de 4 000 \$ pour « la Grande Traite culturelle des conteux, gosseux, patenteux »;
- Double-Défi la somme de 4 000 \$ pour la « promotion du Festival international de théâtre de Mont-Laurier 2019 et développement de marchés »;
- Carrefour Bois-Chantants la somme de 4 000 \$ pour la « tenue de la programmation du Festival international Hautes-Laurentides 2018 »;

- La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides (SHGHL) la somme de 3 000 \$ pour la « refonte du site web de la SHGHL ».

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12885-04-18

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA CORPORATION DU PARC LINÉAIRE "LE P'TIT TRAIN DU NORD"

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le document préparé par la Corporation du parc linéaire "Le P'tit Train du Nord" intitulé "Budget 2018 - Contributions municipales", démontrant une augmentation de 367 \$ quant à la participation financière de la MRC d'Antoine-Labelle, portant ainsi sa contribution à 46 183 \$ sur une contribution municipale totale de 259 989 \$. Cette augmentation correspond à la majoration selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2016, soit une augmentation de 0,80 %, tel que stipulé à l'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12886-04-18

PROJET DE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE QUANT AU KM 198 DU PARC LINÉAIRE "LE P'TIT TRAIN DU NORD"

ATTENDU la résolution MRC-CC-12846-03-18 quant au dépôt de l'étude de faisabilité du km 198 du parc linéaire "Le P'tit Train du Nord";

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à poursuivre ses démarches afin de valider les partenariats financiers possibles, dont notamment le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) permettant de rétablir le lien du km 198.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12887-04-18

PROJET DE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE ET ÉCHÉANCIER QUANT AU PROJET DE RADIOCOMMUNICATION

ATTENDU que le projet de radiocommunication régionale pour les services de sécurité incendie consistant à l'implantation et à la mise à niveau de répéteurs et l'achat de radios mobiles pour équiper l'ensemble des véhicules de sécurité incendie du territoire;

ATTENDU que le projet est évalué à 102 613 \$;

ATTENDU la confirmation de l'aide financière de 41 875 \$ dans le cadre du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU que la participation financière des municipalités est estimée à 41 516 \$;

ATTENDU les deux scénarios de répartition proposés aux municipalités;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le scénario 2 quant au coût d'implantation par municipalité ainsi que l'échéancier quant au projet de radiocommunication.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à utiliser un montant maximum de 15 097 \$ du fonds de développement du territoire pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12888A-04-18

**MODIFICATION AU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 470
POUR LE PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que le projet de règlement déposé lors du conseil de la MRC du 27 mars 2018 (MRC-CC-12843-03-18) ainsi que le règlement soumis aux maires et mairesses prévoit un montant de 49 770 578 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'indiquer un coût de projet de 50 245 811 \$ étant donné l'ajout des frais d'émission de billets;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de modifier le montant du règlement à 50 245 811 \$ plutôt que 49 790 578 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12888-04-18

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 470 POUR LE PROJET
BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle par la résolution numéro MRC-CC-12787-01-18 adoptée à la séance du 30 janvier 2018, s'est déclarée compétente en matière de systèmes communautaires de télécommunication à l'égard des municipalités de son territoire;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire implanter un réseau de fibres optiques à la maison pour desservir les immeubles de son territoire qui n'ont pas un accès Internet haute vitesse adéquat;

ATTENDU que le coût total du projet est estimé à 50 245 811 \$;

ATTENDU qu'à la suite de la présentation d'une demande d'aide financière au programme « Brancher pour innover », le projet Brancher Antoine-Labelle a reçu, le 17 novembre 2017, une approbation conditionnelle de financement de la part du Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique pour un montant de 13 004 455 \$;

ATTENDU qu'à la suite de la présentation d'une demande d'aide financière au programme « Québec branché », le projet Brancher Antoine-Labelle a reçu, le 17 novembre 2017, la confirmation de la part de la vice-première ministre et ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation que le projet pourra être soutenu pour une somme totale maximale de 13 004 455 \$;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion donné à la séance du 27 mars 2018 en conformité avec les dispositions du

premier alinéa de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27-1), que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion, en conformité avec les dispositions du dernier alinéa dudit article et que projet dudit règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance (résolution MRC-CC-12843-03-18);

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux nécessaires au déploiement d'un réseau de fibres optiques à la maison pour desservir les immeubles de son territoire qui ne sont pas desservis adéquatement par un service Internet haute vitesse, ce qui inclus la conception de plans et devis nécessaires à l'exécution de tels travaux, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Michel Famery, en date du 20 avril 2018, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A ».

ARTICLE 2 : AUTORISATION DE DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 50 245 811 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : AUTORISATION D'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 50 245 811 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, selon les critères suivants établis selon le règlement pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1) :

1. 103 \$ pour les immeubles dont la valeur du ou des bâtiments est égale ou supérieure à 20 000 \$;
2. 30 \$ pour les immeubles dont la valeur du ou des bâtiments est supérieure à 1 \$ et inférieure à 20 000 \$; et
3. 30 \$ pour les immeubles vacants construisibles (code d'utilisation 9100 et 9120).

Pour les fins de l'application de ces critères, le terme « immeuble » inclut seulement les immeubles situés sur le territoire de la municipalité et compris à l'intérieur de la couverture du réseau de fibres optiques à la maison.

ARTICLE 4 : MONTANT DE L'AFFECTION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 : CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Sur une proposition de M. Stéphane Roy, appuyé de Mme Francine Laroche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNEXE A

	DÉPENSE
RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES À LA MAISON	38 886 863 \$
RÉSEAU EXTÉRIEUR	30 499 934 \$
INGÉNIERIE	3 477 000 \$
AUTRES HONORAIRES PROFESSIONNELS	560 000 \$
TÊTES DU RÉSEAU	495 600 \$
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES CENTRES DE DONNÉES	297 100 \$
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES	3 326 229 \$
AMÉNAGEMENT DES CENTRES DE DONNÉES	231 000 \$
TÉLÉVISION SUR PROTOCOLE INTERNET	2 571 775 \$
TÉLÉPHONIE SUR PROTOCOLE INTERNET	399 543 \$
TAXES NETTES	2 087 593 \$
CONTINGENCE	2 197 289 \$
FINANCEMENT	4 102 749 \$
TOTAL	50 245 811 \$

RÉSOLUTION MRC-
CC 12889-04-18

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À ORIGINE POUR DEVIS TECHNIQUE QUANT AU PROJET DE RADIOCOMMUNICATION

ATTENDU l'offre de services d'Origine quant au projet de radiocommunication pour les services incendie;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'octroyer à Origine le contrat quant à la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication pour les services incendie pour un montant estimé de 8 500 \$ excluant les taxes. Cette offre consiste en une banque d'heure et peut être utilisée à la convenance de la MRC d'Antoine-Labelle en fonction des besoins, jusqu'à concurrence de 75 heures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12890-04-18

SUIVI DE L'ÉTAT DES PONTS ET PONCEAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la résolution du conseil de la MRC aux termes de la résolution MRC-CC-12604-08-17 quant à l'inquiétude des maires et mairesses relativement à l'état des ponceaux sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU la correspondance reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports le 30 octobre 2017;

ATTENDU que les maires et mairesses jugent que cette situation doit être prise au sérieux étant donné l'importance des infrastructures pour le territoire;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de nous faire part de ses démarches et de actions concrètes qu'il entend réaliser quant au redressement de l'état des ponceaux pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12891-04-18

STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2016-2021

ATTENDU que dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec, le Secrétariat à la jeunesse du Québec (SAJ) lance un deuxième appel de projets visant la mise en œuvre de Stratégies jeunesse en milieu municipal.

ATTENDU que l'aide financière disponible est de 40 000 \$ et que le milieu doit fournir 25 % soit, 5 000 \$ en monétaire et 5 000 \$ en services ;

ATTENDU que la date limite pour déposer des projets est le 20 mai 2018;

ATTENDU que depuis plus de 15 ans on observe dans la MRC d'Antoine-Labelle un solde migratoire négatif inquiétant des 15 à 29 ans principalement dû à l'exode des jeunes vers les grands centres ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en place des moyens permettant d'examiner plus précisément les enjeux des 15 à 35 ans de la MRC d'Antoine-Labelle afin de mieux cibler les besoins et leurs attentes envers leur milieu ;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter de déposer un projet dans cadre

de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, lequel sera analysé par le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle pour acceptation.

Il est de plus résolu de prévoir, au besoin, un montant de 5 000 \$ qui pourra être affecté au fonds de développement du territoire (FDT) pour la démarche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12892-04-18

DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET DÉPÔT DU RAPPORT POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

ATTENDU la résolution MRC-CC-12820-02-18 – Dépôt de l'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie et dépôt du rapport pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé l'étude finale d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie ainsi que le rapport pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12893-04-18

MENTION DE FÉLICITATIONS | LAURIERS DE LA GASTRONOMIE QUÉBÉCOISE

ATTENDU la première édition des Lauriers de la Gastronomie québécoise le 16 avril 2018;

ATTENDU que l'entreprise les Miels d'Anicet a remporté le prix du Laurier de la Gastronomie québécoise | Producteur de l'année;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle offre une mention de félicitations aux Miels d'Anicet qui s'est vu décerner le prix du Laurier de la Gastronomie québécoise dans la catégorie producteur de l'année, contribuant ainsi au rayonnement de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12894-04-18

MODIFICATION À LA RÉOLUTION MRC-CC-12724-11-17 - DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU la résolution MRC-CC-12724-11-17 quant au dépôt du calendrier des séances du comité administratif et du conseil de la MRC pour l'année 2018;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-12724-11-17 afin

qu'à partir du 22 mai 2018, les séances du conseil de la MRC débutent à 13 h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12895-04-18

APPUI À LA DEMANDE DU CLUB AUTO-NEIGE AMICO POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE DU SOURD

ATTENDU que le pont enjambant la rivière du Sourd entre les chemins Lajeunesse et du Rubis a été fermé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour cause d'une forte détérioration;

ATTENDU qu'il y a lieu de relocaliser le sentier de motoneige TQ 53 pour des raisons de sécurité des motoneigistes et ainsi maintenir le lien entre l'Ontario, l'Outaouais et les Laurentides;

ATTENDU l'importance des retombées économiques reliées à la motoneige dans la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU la demande du Club auto-neige Amico au Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructure et protection de la faune du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour permettre la reconstruction du pont et l'aménagement des sentiers d'accès de la rivière du Sourd;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC appui la demande d'aide financière du Club auto-neige Amico auprès du MTMDET pour la reconstruction du pont enjambant la rivière du Sourd et l'aménagement des sentiers d'accès.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12896-04-18

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALE DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de renouveler pour une période de douze (12) mois les assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) venant à échéance le 31 mars 2018, pour un montant total de 35 690 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12897-04-18

REGISTRES DE CHÈQUES MARS 2018

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 51292 et les numéros 51340 à 51484, totalisant 622 629,89 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2018. Le chèque numéro 51386 au nom de la Financière Banque Nationale est manquant, il est daté du 4 avril

2018 au montant de 1 183,13 \$ et apparaîtra au registre d'avril;

- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 513680 à 513696 (élus), les numéros 112299 à 112300 (élus), les numéros 513635 à 513679 (employés), et les numéros 513697 à 513740 (employés), totalisant 120 711,54 \$, dont 120 125,28 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2018;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1255 à 1256, totalisant 45 347,57 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2018;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 382 à 386, totalisant 4 650,46 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2018;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 701 à 712, totalisant 28 815,86 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE : SEIZIÈME
RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Colette Quevillon, quant au projet de règlement du seizième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle qui a été présenté, pour étude et adoption lors du conseil de la MRC du 27 mars 2018. Dispense de lecture a été faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 QUANT AU RÈGLEMENT
RÉGIONAL D'ABATTAGE D'ARBRES DE LA FORÊT PRIVÉE**

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12898-04-18

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE MARS 2018

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 7780 à 7800, totalisant 17 232,49 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12899-04-18

**SOMMES PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES
SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU la facture reçue du ministère de la Sécurité publique le 27 mars 2018 quant aux sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser le montant de 26 062 \$ relativement aux services de la Sûreté du Québec en territoires non organisés (TNO), pour l'année 2018.

ADOPTÉE

STRATÉGIE DE SOUTIEN - VHR

Mme Christine Labrecque du CLD d'Antoine-Labelle, est présente. Elle informe les maires et mairesses de l'outil produit permettant de caractériser le réseau VHR. Cette caractérisation définit les sections selon l'importance du maintien et permettra les éventuelles demandes. Les prochaines démarches seront l'analyse des besoins sur le réseau prioritaire.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

POINTS D'INFORMATION

La préfète et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Calendrier de tournée de l'exposition « Pellicule patrimoine »
- Webinaire sur la baignade publique et responsabilité municipale, le 6 juin 2018
- Session d'information et d'échanges avec Hydro-Québec, le 10 mai 2018
- Invitation à l'assemblée générale du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Antoine-Labelle
- Colloque citoyen sur le patrimoine bâti
- Guide municipal sur la légalisation du cannabis | FCM
- Forum des élu(e)s des Laurentides, le 11 juin 2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 12 h 15.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière